

## Séance du 8 janvier 2015

~~~~~

L'an deux mil quinze, le huit janvier 2015 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. PLAULT E. RAGUIN N. SASSIER F.

Mme Élisabeth PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du quatre décembre deux mil quatorze. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

- Autorisation à M Le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015
- Subventions communales 2015

### II - DÉFENSE INCENDIE

- Installation d'un poteau d'incendie au lieudit « la Poste de Beauvais »

### III - URBANISME

- Droit de préemption simple : 13, rue de la Mairie
- Droit de préemption simple : 6, rue du Breuil

### IV - QUESTIONS DIVERSES

Avant la séance, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage aux victimes du massacre perpétré dans les locaux de Charlie Hebdo.

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Autorisation à Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, qu'en attendant le vote du budget communal 2015, le Conseil Municipal doit lui donner l'autorisation de pouvoir mandater les factures d'investissement à hauteur d'un quart du montant investi l'année précédente soit 139 052,58 €. Pourront être mandatées les factures d'acquisition d'un éventuel véhicule communal, des matériaux pour la construction des sanitaires de l'atelier communal et de l'isolation des bâtiments publics pour un montant total de 15 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'**AFFECTER** les dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget communal 2015.

#### 2) Subventions communales 2015

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions communales pour 2015 :

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| C.C.A.S.                | 1 923,00 € |
| Coopérative scolaire    | 594,00 €   |
| USEP Sepmes-Draché-     | 324,00 €   |
| A.C.I.V.E.M.            | 500,00 €   |
| Comité des Fêtes        | 577,00 €   |
| APE Sepmes-Draché-Marcé | 162,00 €   |
| U.S.S.D.                | 165,00 €   |
| Bad-A-Draché            | 100,00 €   |
| CAC                     | 100,00 €   |
| ACCA                    | 220,00 €   |
| Team Racing Tourangeau  | 50,00 €    |
| Septimus                | 102,00 €   |

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Souvenir Français Cantonal       | 50,00 €  |
| A.D.M.R. (Descartes)             | 70,00 €  |
| FNATH Canton de Decartes         | 26,00 €  |
| ASSAD (Sainte-Maure-de-Touraine) | 70,00 €  |
| Comice Agricole                  | 110,55 € |
| Croix-Rouge                      | 26,00 €  |
| U.D.D.E.N. 37                    | 33,00 €  |
| Les Restos du Coeur              | 150,00 € |
| Association communes LGV-SEA     | 70,00 €  |

A la demande de l'association ABCD, la commune a effectué l'acquisition de deux panneaux de basket d'un montant de 970,20 €. Aussi, pour 2015, l'association ABCD ne sollicite pas de subvention communale.

## II - DÉFENSE INCENDIE

### • Installation d'un poteau d'incendie au lieudit « la Poste des Beauvais »

Considérant que la zone de la Poste de Beauvais se situe à la limite de trois communes : DRACHÉ, MAILLÉ et LA CELLE-SAINT-AVANT,

Considérant l'extension d'un bâtiment artisanal sur la commune de la CELLE-SAINT-AVANT,

Considérant qu'une défense incendie satisfaisante pour l'obtention du permis de construire de ce bâtiment nécessite la pose d'un poteau incendie,

Considérant que le réseau d'eau potable est situé sur la commune de DRACHÉ,

Considérant que la commune de LA CELLE-SAINT-AVANT s'engage à prendre en charge toutes les dépenses nécessitant l'installation et l'entretien de ce poteau,

Monsieur le Maire propose de donner son accord à cette installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DONNE** son accord à l'installation d'un nouveau poteau d'incendie au lieudit la Poste de Beauvais et **ACCEPTE** les modalités énoncées ci-dessus.

## III - URBANISME

### 1) Droit de préemption simple : 13, rue de la Mairie

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner les parcelles à usage d'habitation cadastrées section C N°947 et C N°949, sises Le Bourg et 13, rue de la Mairie à DRACHÉ, d'une superficie totale de 876 m<sup>2</sup>, situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

### 2) Droit de préemption simple : 6, rue du Breuil

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section C N°60, sise 6, rue du Breuil à DRACHÉ, d'une superficie totale de 600 m<sup>2</sup>, situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur David BARDON, concerné par la propriété ci-dessus, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

## QUESTIONS DIVERSES

### POPULATION

#### • INSEE : résultat du dernier recensement

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la population légale est la millésimée 2012 :

- population municipale : 719

- population comptée à part\* : 18

soit une population totale de 737.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **• Bilan de la réunion RPI Esves et Manse**

La réunion portait sur la sécurité des élèves pendant les temps périscolaires : TAP, garderie et cantine.

Il sera nécessaire de compléter l'équipement des pharmacies de chacun des lieux : classes, cantine, garderie. Une trousse est également nécessaire et sera mise à disposition à l'école pour les intervenants des activités périscolaires.

Une formation aux premiers secours des agents communaux et des élus volontaires sera mise en place cette année.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **• Réunion de concertation**

Une réunion de concertation entre les communes de BOURNAN, CIVRAY/ESVES, DRACHÉ, MARCÉ/ESVES et SEPMES pour la mutualisation de matériels aura lieu le mercredi 14 janvier 2015 à 18h00 dans la salle des Ormeaux de Draché. A l'ordre du jour : adaptation possible de la balayeuse possible sur le petit tracteur de la commune de Bournan, acquisition d'une dameuse vibrante et de divers petits matériels.

## **TOILETTES/ABRI-BUS**

Le chantier est en arrêt car la livraison de la porte est fixée au 29 janvier 2015 et les autres entreprises ne peuvent pas intervenir avant l'installation de la porte.

## **MANIFESTATIONS**

### **• Animation du chemin de Saint-Martin**

2016 sera une année importante de commémoration de la naissance de Saint Martin. Dès 2015, le Grand Ligeillois souhaite commencer à animer l'itinéraire Saint Martin afin de mettre en avant les richesses de notre territoire.

Le dimanche 28 juin 2015, une randonnée à pied, à vélo et à cheval est prévue au départ de plusieurs communes du Grand Ligeillois pour arriver à la commune de CIRAN. La Communauté de Communes du Grand Ligeillois (CCGL) sollicite des personnes volontaires qui souhaiteraient s'impliquer dans l'organisation de cette première manifestation.

### **• Cérémonie des vœux**

Le samedi 17 janvier 2015, à l'occasion de la cérémonie des vœux, l'agence postale et la mairie fermeront exceptionnellement à 11h00.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 5 février 2015**.

La séance est levée à 21h45.